

CR atelier projet éclairage public

Le Jeudi 8 février 2024, salle polyvalente

Animation : Romain Poyet (délégation au SDE07)

Prise de note : Camille Sanchis

Participants : Martine, Camille, Corinne, Marie-France

Retour des personnes présentes sur leurs expériences :

Témoignage évoqué de la gêne occasionnée par le lampadaire de Veyrières (lumière dans sa maison). Pour autant il n'éclaire pas correctement lors de ses besoins de déplacement, il y a besoin d'une frontale.

Témoignage que les lampadaires du bourg n'éclairent pas suffisamment bien pour s'y déplacer, un lampadaire éclaire son jardin ;-)

Lampe maison chevalier qui « sert à rien »

Un lampadaire du bourg est même gênant pour le sommeil.

Différents aspects sont à considérer quand on parle d'éclairage publique : Dépenses énergétiques, dépenses financières, pollution lumineuse, sécurité des personnes, confort...

A savoir, le rôle du SDE 07

Sur l'éclairage public, c'est le SDE07 qui a la compétence pour mettre en œuvre les décisions prises par la commune. La commune est décisionnaire. Le SDE 07 conseille et est aussi chargé d'aller chercher les subventions pour aider à réaliser les actions.

Le SDE 07 est incontournable techniquement et budgétairement.

Romain partage une cartographie des implantations des lampadaires sur la commune et de ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas proposer comme service.

Quels sont les différents scénarios envisageables ? Sans ordre de priorité :

S1 : Laisser l'éclairage nocturne : on change rien (avec baisse d'intensité sur 5 lampes dans la plaine du fez qui dispose de la fonctionnalité dorénavant)

S2 : Éteindre l'éclairage une partie de la nuit > installer des horloges sur chaque lampadaire

S3 : Remplacer tout ou partie du parc par des LED > programmation de baisses d'intensité ou d'extinctions et sur des horaires

S3 bis : IDEM en se disant que les casses génèrent le renouvellement : « petit à petit »

S4 : Supprimer l'éclairage public > retrait des lampadaires sur la commune

Plusieurs questions, scénarios se posent. Chacun opèrent évidemment des conséquences, notamment financières différentes. Voir quelques diapositives du document annexe.

Pour la pose des horloges et le réglage de l'existant le SDE07 avait fait un devis estimé à 10 000€ subventionnés à 50 %, soit 5 000€ la charge de la commune.

D'autres devis pourraient être demandés.

Pour les « vieux » lampadaires, les ampoules un jour ne pourront plus être simplement changées (dépend du stock d'ampoules du SDE). Alors il faudra changer complètement le lampadaire. A cette occasion, le supprime t-on ou le est ce qu'on en profite pour une programmation horaire ?

Au niveau légal

Il faut garder à l'esprit que si une ampoule n'est pas changée, alors il faut faire retirer complètement le lampadaire, autrement c'est perçu comme un défaut d'entretien et le maire peut être inquiété en cas d'accident.

Facture d'éclairage public communal

A savoir qu'aujourd'hui la commune ne paye pas de facture d'électricité sur l'éclairage public. Il n'y a pas de compteur reliés.

Si des opérations techniques sont réalisées alors des compteurs seront installés.

Les questions soulevées

- Poser la question au SDE : Est-il possible d'avoir une optimisation du service actuel ? Les mettre plus bas, modifier les orientations...
- Demander à Stéphane Ginevra pourquoi il y a 4 lampadaires qui ont été ajoutés en centre bourg ces 10 dernières années, quelles étaient les motivations ?
- Chercher les chiffres de la recrudescence des agressions de jour comme de nuit.

Réflexions/constats :

Voir si il y a un besoin d'éclairer mieux le village (bourg) jusqu'à 23h

Est perçu comme un problème le fait que l'éclairage reste allumé toute la nuit « inutilement ».

Dans le bourg les lampadaires ne sont pas toujours bien placés, situés. Est-il possible d'avoir une optimisation du service actuel ? Les mettre plus bas, modifier les orientations.

Penser aussi la gêne des frelons sous la lampe l'été, dangereux. Symptôme de la perturbation opérée.

Souhait du groupe

Créer un scénario idéal

Et voir la faisabilité : pour l'immédiat et/ou dans le temps.

Comment concevoir ce scénario idéal ?

En concertation

Recenser « l'inutile » à 2 niveaux > « est ce que cet éclairage est intéressant la nuit entre 23h-5h ? » « est ce qu'il y a une utilité quelque soit le moment ? (auquel cas le point lumineux pourrait être complètement supprimé) »

Recenser ce qui gêne

Recenser aussi les souhaits ? Attention au côté vote, sondage > souhait de privilégier le dialogue et la rencontre. Possibilité de proposer un petit questionnaire aux chirolois.

Il faudra éviter une faire du cas par cas trop personnalisé. Il faut tâcher d'aller le plus possible vers une logique cohérente à l'échelle de la commune avec des objectifs clairs. Ce n'est pas le riverain du lampadaire qui décide mais la communauté qui donne une direction dans laquelle elle va progressivement.

Objectif d'une rencontre, un événement. Les pistes :

- le PARC, présentation d'un projet de labellisation « Réserve Internationale Ciel Étoilé » (RICE)
- un documentaire
- témoignage d'une commune ayant décidé d'agir sur l'éclairage quelques soient les modalités (baisse d'intensité, extinction partielle, suppression.
- ... ?

Prochain RDV : Le jeudi 22/02/2024

Écriture d'une petit questionnaire à mettre dans la gazette pour recenser les points inutiles, gênants, les souhaits...

Sera travaillé aussi les modalités de mise en œuvre de cette petite enquête.